



# Le MONTFARVILLAI

1<sup>er</sup> semestre 2026 - n° **48**



## Le mot du Maire



Nous arrivons à la fin de cette mandature. Celle-ci aura été marquée par l'investissement annuel de 40.000 € consacré à la voirie municipale et par 2 investissements importants : l'acquisition d'une réserve foncière commerciale basée sur les anciennes salles de restaurant et de bar de T'cheu Suzanne, et la rénovation énergétique de la mairie.

Les 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales pour assurer le renouvellement du Conseil municipal. Cette élection va être marquée par une véritable révolution, à savoir que les communes de moins de 1.000 habitants sont maintenant soumises au scrutin de liste paritaire et majoritaire. La première conséquence est que vous devrez voter pour des listes complètes sans panachage et que, par conséquent, il est interdit de rayer ou d'ajouter un nom sur le bulletin, cela provoque sa nullité. Paritaire : les listes doivent être constituées d'une alternance d'hommes et de femmes (le vote de désignation des adjoints obéit à la même règle de parité). Majoritaire : la liste qui obtient la majorité bénéficie d'une prime majoritaire au niveau du nombre de conseillers qui lui permet d'obtenir la majorité absolue au niveau du Conseil municipal.

Les prochaines mandatures vont avoir à gérer plusieurs projets importants qui vont impliquer de faire des choix budgétaires : le maintien de l'investissement annuel consacré à la voirie, la participation à la rénovation énergétique de l'école (budget approximatif avant subventions pour lequel la commune est impliquée à hauteur d'un peu plus de 30% : 1 million d'euros), la rénovation énergétique de la bibliothèque (budget avant subventions : 125.000 €), et ce qui va constituer le fil rouge de plusieurs mandatures, les travaux de restauration de l'église (budget avant subventions : 2,260 millions d'euros H.T. répartis en 5 phases, la restauration du clocher estimée à 350.000 € H.T., une première phase de restauration extérieure du chœur incluant la toiture du chœur estimée à 440.000 € H.T., une seconde phase de restauration extérieure de la nef incluant la toiture estimée à 535.000 € H.T., et deux phases de restauration intérieure de l'église estimées respectivement à 560.000 € H.T. et à 375.000 € H.T..

À ce propos, en ce qui concerne les travaux de l'église, un appel d'offre, ayant pour but de choisir le maître d'œuvre de la première phase est en cours, le choix devant être fait lors de la prochaine réunion du Conseil. La recherche de subventions est également en cours de même que l'appel à l'aide de tous les organismes ou fondations impliqués dans la préservation du patrimoine.

La population municipale est restée stable (798 habitants) grâce à de nouveaux arrivants sur la commune, auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Je profite de ma dernière intervention dans le Montfarvillais pour exprimer ma profonde gratitude à l'égard du personnel communal qui nous a permis de surmonter les difficultés auxquelles nous avons été confrontés. Je tiens également à souligner la compétence et surtout l'implication de cette équipe.

Les membres du Conseil municipal et le personnel municipal se joignent à moi pour souhaiter que l'année 2026 soit bonne pour vous-mêmes et pour vos proches ; qu'elle vous apporte la réalisation de tous vos souhaits et surtout la préservation de votre santé.

# INFOS MAIRIE

## Mairie

2 rue es Pailles **Tél. 02.33.54.05.74**  
Courriel : mairie-montfarville@wanadoo.fr  
Site internet : [www.montfarville.fr](http://www.montfarville.fr)

## Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15

## Permanences Elus

M. Jean-Marie ROCQUES, Maire : lundi  
M. Dominique MARTIN,  
premier Adjoint : mardi  
M. Patrick SABLÉ,  
deuxième Adjoint : jeudi  
Les mercredis et vendredis sur rendez-vous

## Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15  
et le samedi de 9h30 à 12h00  
(fermée le samedi en juillet et août)  
Tél. 02.33.44.31.29

## Bibliothèque

Lundi de 17h00 à 19h00  
Mercredi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 10h00 à 12h00

## Recensement militaire

Les jeunes gens âgés de 16 ans sont tenus de se faire recenser en Mairie, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

## Déchetterie - Anneville-en-Saire

Jours et heures d'ouverture  
du 1er avril au 30 septembre :  
du lundi au samedi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30  
du 1er octobre au 31 mars :  
lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
*fermeture les dimanches et jours fériés.*

## Conteneurs verre

Les conteneurs verre sont situés Rue es Pailles et Rue de Landemer.

## Déclaration de meubles et chambres d'hôtes

[www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr)  
ou en vous rendant en Mairie



## Ramassage des encombrants

Un ramassage des encombrants aura lieu sur la commune le :

**Lundi 09 février 2026**

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie.

## Calendrier de la collecte des déchets ménagers et des emballages et papiers, du 21 janvier au 22 juillet 2026

S.04	Mercredi 21 janvier
S.05	Mercredi 28 janvier
S.06	Mercredi 04 février
S.07	Mercredi 11 février
S.08	Mercredi 18 février
S.09	Mercredi 25 février
S.10	Mercredi 04 mars
S.11	Mercredi 11 mars
S.12	Mercredi 18 mars

semaines impaires : collecte déchets ménagers

S.13	Mercredi 25 mars
S.14	Mercredi 01 avril
S.15	Mercredi 08 avril
S.16	Mercredi 15 avril
S.17	Mercredi 22 avril
S.18	Mercredi 29 avril
S.19	Mercredi 06 mai
S.20	Mercredi 13 mai
S.21	Mercredi 20 mai

semaines paires : collecte des emballages et papiers

S.22	Mercredi 27 mai
S.23	Mercredi 03 juin
S.24	Mercredi 10 juin
S.25	Mercredi 17 juin
S.26	Mercredi 24 juin
S.27	Mercredi 01 juillet
S.28	Mercredi 08 juillet
S.29	Mercredi 15 juillet
S.30	Mercredi 22 juillet

## Côté Travaux

Encore une année de passée, la dernière pleine et entière pour cette mandature.

Tous les travaux d'entretien classique sur la commune ont été réalisés, fauchage, curage, taille des haies en novembre pour respecter la législation PAC 2023/2027.

Les travaux de voieries prévus ont été effectués et comme l'année dernière nous avons obtenu, pour les routes, une subvention du fond de concours de la CAC.

Si la situation s'améliore, il faudra continuer et ne pas relâcher les efforts pour entretenir au mieux nos routes et chemins, et ce malgré un cadre budgétaire contraint.

D'ailleurs, un secteur sur la commune est de plus en plus dégradé, il s'agit de celui des Roches ; quelques portions avaient été refaites mais le reste se dégrade très vite.

Pour finir, les travaux sur la mairie sont terminés et le résultat est là, nous le constatons bien en ce début d'hiver, un chauffage fonctionnel et plus de courants d'air ni d'humidité avec les nouvelles fenêtres.

Dominique Martin

**L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET**

Événements de la vie quotidienne, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPoket.



1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3 Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le cœur.

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape". © PanneauPocket



# Réglementation

## Qui est responsable de l'entretien du trottoir devant votre domicile ?

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

L'entretien du trottoir comprend : le nettoyage des feuilles mortes et détritus, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

## Plantations (haies, arbres, arbustes)

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Le riverain doit entretenir son fossé régulièrement.

## Entretien des fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

Comment entretenir son fossé ?

Les opérations à mener sont :

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus, ...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;
- le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;
- le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 -10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

## Activités bruyantes

Après avoir constaté que des personnes tondaient leur pelouse le 11 Novembre après-midi, il est judicieux de rappeler la réglementation des activités bruyantes (arrêté préfectoral du 27 mars 1997).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers nécessitant l'usage d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

En cas d'infraction, des contraventions de 3ème classe sont prévues par l'article R.48-2 du code de la santé publique.

The flyer features a yellow header with the text "SOYONS REDOUTABLES AVEC NOS DÉCHETS!" and a blue header "TRIER PLUS pour ENFOUIR MOINS". It includes several sections:

- A yellow box with a yellow bin icon and text: "100% DES EMBALLAGES VIDES, NON LAVÉS ET NON INCINÉRÉS SONT RECYCLÉS" and "BAC JAUNE".
- A green box with a grey bin icon and text: "Déchets d'hygiène, déchets d'entretien ménager, petits objets cassés et restes alimentaires qui ne peuvent être compostés" and "BAC GRIS".
- A green box with a green bin icon and text: "20 000 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS GRATUITEMENT" and "COMPOSTER". It lists "Matières humides/azotées (épluchures, thé, café et filtre, pain) et matières sèches/carbonées (petits cartons et papiers sans encres, petits branchages et brindilles, fleurs et plantes, restes de repas (sauf viande et poisson), coquilles d'œufs préalablement concassées)".
- A blue box with a blue bin icon and text: "VOUS N'AVEZ PAS DE COMPOSTEUR ?" and "Avec le Cotentin, bénéficiez gratuitement d'un composteur. Rendez-vous sur [lecotentin.fr](#) ou sur l'application Mes déchets - Le Cotentin pour le commander."
- A blue box with a blue bin icon and text: "OÙ COMPOSTER ?" and "Le Cotentin propose 3 solutions de compostage :
  - Le compostage individuel**: Un composteur est fourni par l'agglomération et ne nécessite qu'1m³ d'herbe au sol chez soi.
  - Le compostage partagé**: Compostez vos déchets grâce à des composteurs partagés proches de votre logement.
  - Le compostage en déchèterie**: Déposez vos déchets alimentaires dans les abri-bacs dédiés disponibles dans toutes les déchèteries du Cotentin.
- A white box with a white bin icon and text: "Tous les déchets sont collectés et bocaux en verre sans les sacs couvercles".
- A white box with a white bin icon and text: "Grâce aux colonnes supplémentaires installées en 2022, le Cotentin dispose de près de 1 000 colonnes pour vous simplifier le geste de tri. Dans le Cotentin, le tri du verre est solidaire ! Pour chaque tonne collectée, il est reversé à l'association Coeur et Cancer."
- A white box with a white bin icon and text: "Tous textiles (habillement, linge de maison, chaussures liées par paire) usagés, quel que soit leur état, propres et secs, dans des sacs fermés. Ne pas déposer d'articles humides ou souillés. BORNE DE COLLECTE À TEXTILE".

## Déchets alimentaires Un composteur gratuit pour votre jardin

Saviez-vous qu'un tiers du contenu de votre poubelle est d'origine organique ? En compostant, vous pouvez réduire d'environ 30 % le volume de vos déchets ménagers.

Depuis 2022, l'Agglomération du Cotentin fournit gratuitement un composteur à tous les foyers qui le souhaitent.

En compostant vos restes de cuisine et de jardin, vous transformez vos résidus en un engrais naturel, bénéfique pour vos plantes et vos espaces verts.

### COMPOSTER, C'EST FACILE, RAPIDE ET UTILE !

À chaque remise de composteur, un ambassadeur du tri sera là pour répondre à vos questions et vous remettre un guide du compostage.

N'attendez plus et remplissez le formulaire en ligne dès maintenant sur [lecotentin.fr](#).

Où via l'application Mes déchets - le Cotentin.



## Les déchets alimentaires en déchèterie

Pour ceux qui n'ont pas de jardin ou de composteurs partagés au pied de leur immeuble, l'Agglomération du Cotentin propose une collecte des déchets alimentaires dans des abri-bacs installés en déchèterie.

L'expérimentation menée depuis l'année dernière dans 7 déchèteries du territoire s'est révélée concluante, et le dispositif sera étendu à partir du 1er décembre 2025 à l'ensemble des 15 déchèteries. Cette solution permet de déposer des déchets qui ne peuvent pas être compostés à domicile, comme les restes à base de viande, poissons, os, coquilles et crustacés. Les autres déchets compostables (épluchures de fruits et légumes, pains rassis, plantes fanées...) sont également acceptés.

La collecte est assurée par la coopérative Les Petits Composteurs, avec des bacs remplacés régulièrement pour garantir la propriété. Les déchets sont ensuite broyés localement pour devenir un compost riche en nutriments, utilisé par les maraîchers et jardiniers du Cotentin.

Un geste simple pour réduire vos déchets et valoriser vos restes alimentaires !

**DÉCHETS NON ACCEPTÉS** : mégots, litières et déjections animales, couches et protections hygiéniques, sacs plastiques, ordures ménagères et emballages, cadavre d'animaux...

The map shows the silhouette of the Cotentin peninsula with a yellow overlay indicating collection points. Text on the map reads: "DÉCHETS PRÈS DE 450 ANIMATIONS DE SENSIBILISATION EN 2025 SUR LE TERRITOIRE !". To the right, there is a table for waste collection days:

	LU	MA	ME	JE	VE	SA
<b>VAROUVILLE</b> Rue Dethesneville	✓	✗	✓	✓	✓	✓
<b>HIVER</b>						
<b>ETÉ</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>ANNEVILLE-EN-SAIRE</b> 13 route de Quettehou	✓	✓	✓	✗	✓	✓
<b>HIVER</b>	✓	✓	✓	✗	✓	✓
<b>ETÉ</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓





# Recensement de la population 2026



## Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui**  
construisent la vie locale  
de demain.



### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur **les logements**, etc...

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le nombre de pharmacies, etc...
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maison de retraite, structures sportives, etc...), de commerces et de logements.

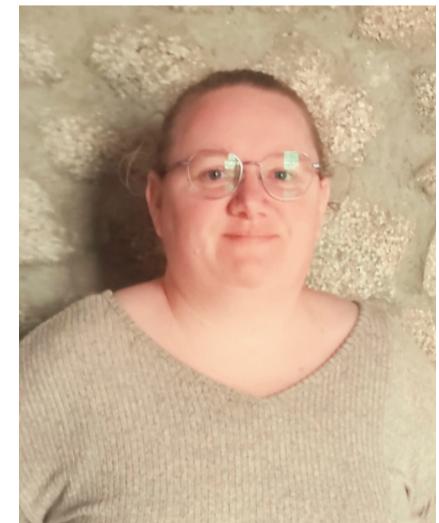
Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

**Carole Amiard** téléphone : 02.33.54.60.94 courriel : [mairie-montfarville.compta@orange.fr](mailto:mairie-montfarville.compta@orange.fr)

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [lerecensement-et-moi.fr](http://lerecensement-et-moi.fr)



Danièle Blaizot



Lydie Bouteloup



## Repas des Aînés

Ce dimanche 19 octobre a eu lieu le traditionnel repas des aînés.

Ce moment n'aurait pas été une réussite sans les bénévoles du comité des fêtes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer et décorer les tables sur le thème de l'automne et assurer le service du repas.

Le repas préparé par la maison Pouhier, que tous les invités ont apprécié, avec à la table du maire, nos aînés les plus âgés,

M. Michel Anger 94 ans et Madame Thérèse Lepoitevin 95 ans. Et comme à chaque fois ce moment de partage et de convivialité, se termina par des moments de rire et des chansons reprises en choeur par nombre de convives.

# L'Essentiel

Bien qu'installé à Saint-Vaast-la-Hougue, ce magasin très particulier est l'œuvre de Monfarvillais, ce qui explique sa présence dans ce numéro de notre journal communal.

Frédérique et Clément Osset ont créé cette entreprise en octobre 2021, porteuse d'un joli projet et d'une double motivation :

- Madame Frédérique Osset est native d'Yvetot-Bocage et souhaitait revenir dans la région de ses racines qu'elle aime.
- La volonté d'ouvrir un commerce de bouche autour de son produit passion, le fromage.

Issue d'une famille d'agriculteurs, cette passion s'est construite de longue date pour ce produit si particulier.

En effet, il existe plus de 2000 sortes de fromages alors que 4 produits de base suffisent à les élaborer (le lait, les fermentations, la présure, le sel).

Frédérique Osset a fait son tour de France, passant par le Nord, l'Auvergne, rencontrant des producteurs, des affineurs, et construisant, en même temps qu'un réseau de partenariat, une connaissance des circuits de distribution par ses échanges avec producteurs, affineurs, et grossistes.

Le fromage est un produit très sensible qui nécessite des soins particuliers et parfois très spécifiques pendant sa phase de maturation.

C'est un produit de convivialité et de partage autant que de gastronomie.



L'objectif de Frédérique et Clément Osset est de proposer des produits de grande qualité tout en veillant à ce qu'ils demeurent abordables. L'équation n'est pas toujours facile à résoudre.



Les circuits de distribution sont complexes, la recherche de produits est un exercice compliqué et chronophage.

Mais l'Essentiel souhaite offrir à notre territoire des beaux produits issus de producteurs et d'affineurs passionnés.

Les produits industriels disposent d'autres réseaux de distribution.

Frédérique et Clément Osset ont également souhaité proposer à la clientèle de l'Essentiel l'allié du fromage, à savoir le vin (à consommer de manière raisonnable). Le catalogue a été construit avec une amie œnologue qui partage son éthique professionnelle : présenter des produits de qualité, issus de petits producteurs engagés, à des prix accessibles. Clément Osset, originaire du Nord, a complété ce catalogue par une gamme de bières.

L'Essentiel offre également une gamme de biscuits apéritif, charcuterie (terrines, saucissons, etc.) et autres jolies surprises gourmandes, sélectionnées sur ces mêmes valeurs. Frédérique et Clément Osset ont projet de développer la proposition en vins, souhaitant offrir plus encore de possibilités d'accords harmonieux aux amateurs de fromages et de convivialité.

# Bibliothèque

L'équipe des bénévoles vous accueille aux horaires maintenant familiers à tous :

- **Lundi de 17h à 19h**
- **Mercredi de 10h à 12h**
- **Vendredi de 17 h à 19h**
- **Samedi de 10h à 12h**

## Bibliothèque Municipale



Tél. 02.33.43.52.78

bibliotheque-montfarville@wanadoo.fr

Si notre fréquentation n'atteint pas celle du Mont-Saint-Michel, nous sommes quand même fiers de la belle assiduité et la progression de notre lectorat de Montfarville et bien au-delà. La période estivale nous ramène nos Monfarvillais des résidences secondaires que nous retrouvons avec plaisir, souvent accompagnés de leurs petits-enfants qui grandissent d'autant plus vite que nous ne les avons pas vus depuis les vacances précédentes.

Mais nous sommes particulièrement heureux de noter l'augmentation notable de la fréquentation de nos jeunes Monfarvillais (primaire et collège), qui montrent pour les livres un intérêt qui va bien au-delà de la B.D. et des Mangas, même si ces deux catégories, que nous veillons à alimenter de nouveautés, remportent toujours un franc succès.

Les petits frères et petites sœurs les accompagnent et « butinent » dans nos albums, élargissant progressivement leur cueillette jusqu'à revendiquer -légitимement- leur propre carte de bibliothèque.

• • •

Il est un espace de notre bibliothèque qu'il nous semble intéressant d'évoquer, c'est celui du FOND LOCAL.

Il contient des romans, des témoignages, des documents, des recueils de photos, sur le Cotentin en général et le Val de Saire en particulier. Si, sur ces rayonnages, tous les auteurs n'auraient pu prétendre au Goncourt ou à une parution à la Pléiade, ils ont en commun d'aimer notre région, d'exprimer cet attachement sans réserve et de proposer des histoires dans lesquelles il est d'autant plus facile d'entrer que le cadre nous en est si familier.

**Nous vous invitons à fouiller : émotion garantie !**

Enfin, une dernière petite précision : Une boîte, à l'entrée de la bibliothèque, porte l'indication : « Servez-vous ».

Elle contient des livres de la bibliothèque de Montfarville, dans toutes les catégories, que nous décataloguons parce que non empruntés depuis longtemps ou un peu anciens. Il convient de faire de la place dans nos rayonnages, pour de nouveaux titres. Les livres de cette boîte sont à votre disposition. Vous pouvez les garder si vous le souhaitez, ou les remettre, après lecture, dans la boîte ou dans une autre boîte à livres.

*Nous attendons vos visites et le plaisir d'échanger sur le livre que vous venez de lire,  
sur celui que vous auriez souhaité trouver.*



Prochains ateliers d'écriture adultes : **les 09 février et 09 mars 2026**

Le 1er octobre, la bibliothèque avait choisi sur le catalogue «Histoire d'en découdre», proposé chaque année par la Bibliothèque Départementale de la Manche, un spectacle interactif :

### PETITES MAISONS

Ce sont 77 enfants et une douzaine d'adultes qui sont venus dans notre belle salle polyvalente applaudir le duo d'acteurs-animateurs et apprécier le plaisir des échanges propres au spectacle vivant.



# Anciens combattants de Montfarville-Barfleur



Le 11 novembre, la France se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix.

Il y a 107 ans, au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne.

Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue.

Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur », autant de familles meurtries.

Quatre millions de blessés et de mutilés, et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin.

Unis dans cette mémoire, chaque année, devant les monuments de nos communes, et autour de nos porte-drapeaux, les générations se rejoignent, pour rendre hommage à chaque soldat mort pour la France, et cette année après une première cérémonie à Barfleur, suivie par celle de Montfarville, la commémoration s'est terminée au Vicel par un office religieux, un dépôt de gerbes et un vin d'honneur.



## L'Atelier du Val de Saire

La mi-septembre voit ouvrir les portes de l'atelier. Les effectifs sont stables, mais nous souhaiterions que de nouvelles personnes nous rejoignent.

Cet atelier a pour vocation de se retrouver et de s'essayer sans prétention à l'art : que ce soit à la peinture aquarelle, à l'acrylique ou à l'huile, ou tout aussi bien au pastel, au fusain. Il n'est pas nécessaire de savoir dessiner, pour exprimer sur la toile ou sur papier notre ressenti.

L'atelier met à disposition une grande partie du matériel. L'adhésion à l'atelier est modique, alors n'hésitez pas, venez nous rencontrer le mardi toute la journée, journée qui se termine autour du pot de l'amitié.



Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle polyvalente et l'octroi d'une subvention.

Téléphone :  
06 81 89 20 54.  
06 04 14 75 53.  
*Le bureau*





## Amicale Les Partants

L'association "les partants" est toujours très active et a réuni pas moins de 40 voyageurs en septembre dernier pour un séjour dépaysant en Slovénie.

2026 s'annonce également très riche en découvertes en commençant par sa traditionnelle semaine à la montagne. Les amoureux des sports d'hiver et des paysages enneigés se rendront à Chamonix début février.

Et enfin, fin juin / début juillet, "les partants" proposent une croisière sur l'un des bateaux à taille humaine de chez Croisi Europe sur le Danube, reliant Budapest à Munich, en passant par Bratislava, Vienne, Melk ou encore Passau.

Pour toute demande de renseignements ou pour rejoindre l'association, vous pouvez contacter Colette Lemarchand au 02 33 23 12 62 ou 06 13 51 48 98.

## Fleurs en Saire

Bonjour à tous les passionnés de fleurs et de plantes.

Fleurs en Saire est une toute nouvelle association agréée par la préfecture en août 2025. Le but de cette association est de partager notre passion des fleurs et des plantes, d'apprendre des uns et des autres, de participer à différents ateliers, soit de bouturage, de greffage, de divisions de plantes. Pour l'instant nous sommes une bonne trentaine d'adhérents. On aimeraient aussi s'associer avec des écoles, faire participer les enfants, les écouter, discuter avec eux, leur faire aimer le jardinage, c'est enrichissant pour tous.

Depuis le mois d'août nous avons visité 6 jardins d'adhérents tous plus beaux les uns que les autres mais tous différents ; cette différence est capitale et nous donne plein d'idées pour aménager notre propre jardin.

Nous avons visité la très belle pépinière de Percy où nous avons tous apprécié la gentillesse et la compétence du propriétaire ; nous sommes revenus avec un camion plein de merveilles.

Le programme de l'année prochaine est très fourni, visites de plusieurs jardins, de pépinières, des ateliers divers et variés, des expositions de plantes, des conférences avec des professionnels. Une association, il faut que cela bouge si elle veut vivre et perdurer. Je profite de cet article pour interroger toutes les mairies du Val de Saire : nous cherchons un terrain municipal de 300-400 m<sup>2</sup> avec un point d'eau que l'on aménagera nous-mêmes (clôture, entretien, plantations, serre).



En contre-partie on pourrait s'occuper des écoles mais aussi de l'embellissement de la commune. Le bureau de l'association est composé d'un président : Jean-Michel Secret (Montfarville) ; d'un secrétaire : Dominique Lepetit (Tocqueville) et d'un trésorier : Guillaume Ollivier (Gatteville).

Venez donc nous rejoindre.

Pour nous contacter : [fleursensaire@gmail.com](mailto:fleursensaire@gmail.com)

*Bonnes plantations à vous tous et faites attention à vos lombaires.*

Tél. du président : 06 33 18 22 15

# Balades et Découvertes en Val de Saire

## Une journée à Tatihou avec l'association Balades et Découvertes

Pour notre sortie annuelle le 25 juin dernier, les adhérents de l'association Balades et Découvertes ont embarqué pour une escapade iodée sur l'île de Tatihou, au large de Saint-Vaast-la-Hougue, petit paradis sauvage que l'on se plaît à découvrir ou redécouvrir. Sous un ciel clément et une légère brise marine, le petit groupe a profité d'une journée riche en découvertes naturelles et patrimoniales.

Après la traversée à bord du célèbre bateau amphibie Tatihou III, les participants ont exploré les jardins maritimes et visité le musée maritime, avant de grimper jusqu'à la tour Vauban, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le pique-nique partagé à l'abri du vent a permis à chacun de savourer un moment convivial dans un cadre exceptionnel.

Il s'ensuivit une balade le long des sentiers côtiers, où un guide a évoqué la faune, la flore et l'histoire singulière de cette île entre terre et mer.



De retour sur la terre ferme nous avons prolongé ce moment avec un goûter sur le port.

Tous sont revenus enchantés de cette sortie, symbole de l'esprit de Balades et Découvertes : allier convivialité, curiosité et plaisir de marcher ensemble à la découverte des richesses locales.

L'association basée à Montfarville propose à ses adhérents des marches « douces » alliant randonnées et visites-découvertes de notre patrimoine local chaque mercredi excepté pendant les vacances de fin d'année et d'été.

Alexandra Kaladgew, présidente, 06 21 93 40 62



## Association Animation Montfarvillaise - section Gym

Cette année la reprise de la gymnastique volontaire a eu lieu dans la salle le 11 septembre.

De nouveaux adhérents nous ont rejoints cette année. C'est avec un bel effectif de 42 adhérents, (hommes et femmes au nombre desquels 14 Montfarvillais) souhaitant maintenir leur forme ou acquérir et entretenir leur souplesse, que nous nous retrouvons le jeudi à 18h.

C'est Adèle (diplômée EPGV) qui anime le cours, dans la joie et en musique, avec toute sorte de matériel ! Fort heureusement, les cours n'étant pas souvent au complet, la salle convient à l'effectif.

Merci à la Mairie de nous permettre de l'utiliser. Merci également pour la subvention donnée.

Si vous souhaitez nous rejoindre :

renseignements au 06 04 14 75 53

Le bureau.



# Montfarville - des métiers d'autrefois

*Dans de nombreuses régions, et la Normandie ne fait pas exception, le retour aux métiers anciens passe par la mémoire orale et manuelle, et permet aux jeunes générations de découvrir de nombreuses tâches et métiers oubliés.*

Nos parents et nos grands-parents ne manquent jamais de nous rappeler qu'avant la modernité il y eut un « avant ... ou autrefois » et de ne pas oublier avant tout, l'importance du travail, et que tous ces métiers oubliés ont marqué la vie quotidienne et fait vivre des décennies durant des familles entières.

Ce sujet choisi aujourd'hui pour le Montfarvillais, permettra de les faire connaître ou reconnaître, et d'apprécier les savoirs-faire portés et pratiqués il n'y a pas si longtemps encore, dans les villages, et qui méritent aujourd'hui d'être mis en valeur dans notre journal, sans pour autant rejeter la modernité !

## **Voici un panel « des métiers » oubliés que nos parents et grands-parents ont connus et appréciés dans notre commune.**

Pour l'époque, un des postes les plus importants et les plus chargés, ancrés dans l'histoire française !

Il portait haut son Képi et son tambour ne faisait qu'un avec lui ! Son statut existait depuis... 1795 !

Pilier historique de la vie communale, recruté par le Maire, **le Garde champêtre** faisait partie de la police rurale, très ancienne, puisqu'existante depuis le Moyen Âge !



Il devait avoir plus de 25 ans, savoir lire et écrire, si possible avoir le C.E.P. (Certificat d'Études Primaires).

Il occupait des tâches et des missions décidées par le Maire.

Il devait prêter serment devant le juge de paix du canton, et faire observer et respecter la loi et autres décisions municipales.

Il est inscrit au régime de la gendarmerie, avec qui il partage une mission de police et de surveillance des campagnes.

Dans la commune, après un roulement de tambour, dans les villages, il annonçait les informations ou recommandations décidées, en mairie, il pratiquait l'affichage si nécessaire, pot de colle en main, il portait certains plis à remettre en personne, il était chargé de la police municipale, surveillait « les vagabonds » et pouvait intervenir pour les « petites » querelles de voisinage !

Pour ce poste il recevait un dédommagement, mais ne devait, en aucune façon, recevoir aucune récompense privée !

Dans un autre domaine, il participait à certaines tâches liées à la Paroisse, réglage de l'horloge du clocher, sonneries de cloches pour les événements religieux, et autres demandes particulières du presbytère. Cette fonction a été remplacée par le titre « employé municipal » et les services et les tâches ont bien évolué.

Ancestrale et primitive, la couture vit le jour et grandit lorsque les humains ont commencé à se couvrir, et par-delà l'occasion de réaliser manuellement les « vêtements ».

Adieu les peaux de bêtes ! Place aux **Couturières** à la maison.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la couture et tous ornements vestimentaires étaient essentiellement réservés aux « couturiers » et parfois fort coûteux. La pratique des Femmes « couturières » n'est pratiquement reconnue qu'à la fin du 18<sup>e</sup> et plutôt pratiquée par des femmes célibataires, filles mères ou veuves, afin de gagner leur vie ou celle de leurs enfants.

Le statut de couturière indépendante à domicile mit un certain temps à s'imposer surtout à la campagne.

La machine à coudre vit le jour vers 1830 mais les machines accessibles et coûteuses ne s'imposèrent que vers 1851.

Depuis cette date, dans presque chaque village, il n'était pas rare de trouver une couturière. Le travail au domicile personnel, à cette époque, n'était pas réglementé, il n'était pas interdit de coudre chez soi pour sa famille ou pour les autres.

L'important dans cette installation était de pouvoir acheter et utiliser la « machine à coudre » et autres objets indispensables, un miroir en pied, pour l'essayage et le « Rendu ». Ainsi dans presque chaque village, ces « dames » avaient une clientèle familiale pour les besoins de la vie courante concernant l'entretien du linge, des reprises simples pour les vêtements de travail, la confection des blouses et des tabliers au moment des rentrées scolaires et la confection de vêtements personnels en particulier, pour la clientèle féminine et les événements familiaux.

Le bouche à oreille permettait de choisir sa couturière, choisir son modèle et acheter le tissu, prendre les mesures, faire des essayages et se mettre d'accord sur le prix de la prestation ! De bien belles robes de mariées ont été réalisées ainsi.

Quelquefois la couturière prenait une apprentie à la sortie de l'école communale, après le certificat d'étude et lui apprenait le métier sur place...

Beaucoup plus tard viendra la mode des tenues pour le quotidien, des tenues pour les événements importants et le plaisir de se bien vêtir, tout cela suivant le statut familial et les possibilités financières.

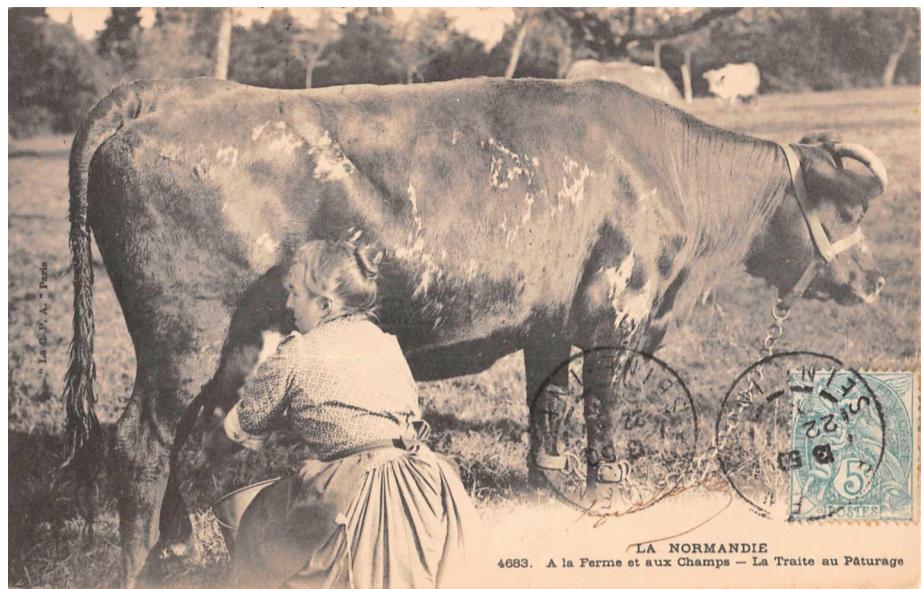
Ce n'étaient pas à proprement parler « des métiers », plutôt des services passagers, que des personnes, en quête de travail, proposaient pour des tâches diverses, passagères ou de courte durée, dans divers domaines et suivant les souhaits du demandeur. Il suffisait d'un accord verbal et « forcément un peu financier ! » Par exemple :

**Les cuisinières** occasionnelles qui venaient assurer la réalisation du menu des diverses fêtes familiales, tels les événements religieux : baptêmes, mariages, communions.

**Les lavandières** qui assuraient les lessives « Extraordinaires » puisqu'à une certaine époque on ne faisait cette tâche qu'une ou deux fois par an !!

Pour le travail agricole il n'était pas rare que des **journaliers** aient plusieurs employeurs suivant les demandes pour les foins, pour les blés ou la saison des pommes du cidre.

Quand aux femmes, certaines assuraient dans les fermes les horaires de la traite.



## À la ferme... les vaches...

### La traite, la collecte du lait et le laitier

Jusqu'aux années 1960 les fermes comptaient encore « 3 voire 6 à 8 vaches » à l'exception de quelques fermes plus importantes, telle la ferme du Manoir. La traite était très souvent une affaire de femmes. Souvenir de cette époque, « le petit tabouret » et la posture féminine, le front appuyé sur le flanc de la vache !

La traite avait lieu matin et soir et tous les jours de la semaine !

À la campagne on pouvait directement venir « chercher le lait à la ferme » chaque jour. Il fallait se munir de sa gamelle et la fermière tenait un petit carnet pour le règlement mensuel !

Après la traite du soir, les fermiers conservaient le lait en bidons couverts et après la 1<sup>re</sup> traite du lendemain matin, le « laitier » chargé de la tournée pouvait acheminer l'ensemble des traites du village vers la laiterie. D'autre part, il rapportait en sens inverse les bidons vides. Pour le lait frais appelé aussi « lait cru », c'est-à-dire sans aucune transformation, principalement en zone rurale, il était important de ne pas perdre de temps pour le dépôt du lait à la laiterie de Saire à Quettehou.

Au retour, le laitier redéposait les bidons vides livrés la veille, aux fermes concernées et ce chaque jour, dimanche compris ! Il n'était pas rare de rencontrer des personnes, qui faisaient la traite en « dépannage » afin de gagner un peu leur vie ou, simplement, soulager ou remplacer les fermiers ayant un troupeau important. La majorité du lait à l'époque était du lait frais « cru » qu'il fallait utiliser sans tarder.

Les fermes laitières ont été remplacées par une autre forme d'agriculture, plus de culture de « patates », poireaux, persil, choux verts et choux fleurs ; ces légumes étaient parfois négociés au cours d'un marché « en gros » dans la grande rue de Barfleur, par des acheteurs-revendeurs. Le prix était négocié sur place « tope là ». Puis viendra le temps des « carottes » livrées par camions aux Halles parisiennes et qui ont apporté à l'agriculture de campagne prospérité et bien-être.

### Les Carriers et les Tailleurs de pierres

Indépendants, ils avaient chacun leur spécialité et leur imagination.

Base de toute construction, le carrier était chargé de choisir, avec soin et avec son client, le matériau très utilisé dans le Val de Saire, à savoir le **granit**, émanant principalement des carrières de la commune, soit des carrières à la terre ou des carrières à la mer, principalement à MOULARD, aux VIPEROTS ou à la MARE. Parfois situées dans les champs, elles appartenaient aux « propriétaires cultivateurs » du lieu. Ces pierres imposantes lourdes et solides, extraites sur place et ensuite acheminées vers une entreprise de maçonnerie,

servaient aussi bien pour les fondations, que pour les décorations ouvragées que l'on pouvait voir et voir encore aujourd'hui sur certaines belles propriétés dans les villages, de même que pour d'imposantes sépultures dans le cimetière.

Pour le gros œuvre, le maçon était le décideur, en accord avec l'acheteur.

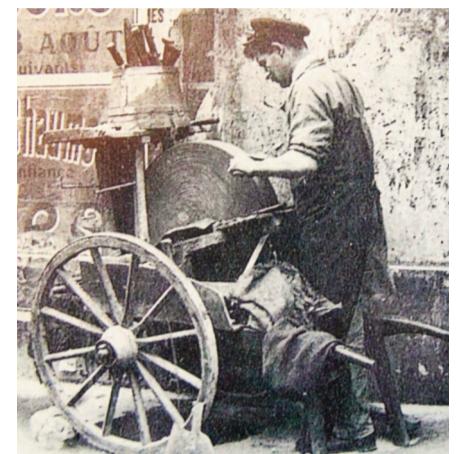
Le tailleur de pierres avait un rôle important.

« Il était plus artiste », pour la réalisation de demandes particulières et plus ouvragées, exigées par l'acheteur.

À Montfarville, deux importants propriétaires de carrières ont compté, en les personnes de Messieurs Debrix et Lebaron. Ces messieurs, de par leur notoriété et leur fortune, furent des mécènes importants pour l'église de la paroisse.

### Le rémouleur - affûteur

Précurseur des métiers ambulants, ce métier remonte au Moyen Âge.



Son nom très ancien vient du métier qu'il exerce. Dans l'ancien français « rémouler » consiste à polir, affûter et limier avec patience, les outils à lames nécessaires à divers travaux des champs et des jardins. Ici nous parlons du « rémouleur ambulant », proposant de village en village en porte à porte, l'aiguillage et l'image des outils du quotidien.

Parmi les plus courants outils de jardin :

les fauilles, les sécateurs, les faux, lames des bêches ordinaires, les haches pour le bois d'hiver ; il proposait même aux ménagères « restauration des couteaux et ciseaux ».

Le rémouleur était souvent accompagné « d'un compagnon », son chien, qui aidait à la traction de son outil.

Si entente il y avait, le rémouleur s'installait avec sa charrette sur laquelle était fixée sa meule mobile à pédales, et faisait le travail demandé. Pour le prix à payer, c'était négociable, un peu d'argent et souvent quelques vivres.... pour les jours moins fastes !

Pas toujours bienvenus..., aux beaux jours, juste avant les « diverses fêtes communales », s'installaient en un lieu pour quelques jours, des familles, avec leurs roulettes et leurs chevaux. La cohabitation n'était pas toujours facile avec les riverains.

Les hommes installaient le campement, dételaient les chevaux, cherchaient un point d'eau, et allumaient le feu pour cuisiner.

Installation faite, ils travaillaient l'osier, réalisant paniers, corbeilles, réparant à la demande, dessus de chaises et de fauteuils.

À pied, les femmes, bambins à la main ou dans une étole sur leur dos, arpentaient les villages, de porte en porte, proposant aux habitants tapis, mercerie, et autre « bimbeloterie \*» afin de nourrir leur famille. Quelquefois, pas de ventes, mais il n'était pas rare de se voir offrir quelques légumes, fruits, œufs, bienvenus pour nourrir la famille.

Aujourd'hui nous les connaissons sous le nom de « **gens du voyage** » et leur conditions de vie ont bien changé, même si leurs coutumes font toujours partie de leur vie et font vivre le souvenir de leurs familles et de leurs traditions.

\*Nota : bimbeloterie à l'époque (Petits objets de peu de valeur mais importants pour les enfants à cette époque).

Eliane DEVILLE

# Comité des Fêtes et Loisirs Montfarvillais



● Le 4 octobre 2025 nous avons continué l'année avec un loto où il y avait toujours autant de monde.

● Le 31 octobre nous avons fait HALLOWEEN pour la 2ème année, les enfants ont commencé avec un goûter préparé par nos soins avec des petits gâteaux sur le thème d'Halloween : doigts, petits fantômes, os. Nous avons installé de nouveaux jeux afin que tous les enfants de tout âge puissent s'amuser, et je dois dire que tous étaient ravis de pouvoir s'amuser en gagnant des bonbons et de repartir leur petit sac rempli de bonbons. Un café et des gâteaux étaient aussi proposés aux parents.

● Le 6 Décembre c'est avec une grande joie que nous avons accueilli le téléthon à la salle de convivialité. Un bon vin chaud, du café ou autres boissons, accompagnés de petits gâteaux, ont été offerts aux participants, puis le Comité des fêtes a remis comme nous le faisons chaque année, un chèque d'une valeur de 150 € au profit du téléthon.

● L'année s'est terminée avec le Noël des enfants qui a eu lieu le 13 décembre à la salle polyvalente d'où les enfants sont repartis avec un jouet et des friandises distribués par le Père Noël. Le Père Noël que le comité remercie profondément du fond du cœur car sans lui Noël n'aurait pas la même magie. Cette personne se reconnaîtra sans aucun doute.

UN GRAND MERCI À NOS BÉNÉVOLES DE RÉPONDRE TOUJOURS PRÉSENT  
TOUS LES MEMBRES DU COMITÉ DES FÊTES VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2026

## Téléthon

*Le téléthon passe par Montfarville !*

Dans le cadre des journées Téléthon, le samedi 06 décembre 2025, l'Association Val de Saire Cyclo organisait deux défis afin de récolter les promesses de dons :

- Un défi vélo le matin à partir de Teurthéville-Bocage d'une quarantaine de kilomètres. Les cyclistes sont passés par : Le Vast, Vacanville, Anneville-en-Saire, La Pernelle, Réville, Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou, Morsaline, Octeville-l'Avenel, Videcosville, avant de retourner à Teurthéville-Bocage.

- Un défi marche et jogging l'après-midi à partir de Réville vers Montfarville pour un retour vers la commune de départ. À leur arrivée à Montfarville, marcheurs et coureurs ont été reçus à la salle de convivialité où le Comité des Fêtes et la commune avaient préparé boissons chaudes et collation.

Au total, les participants à cette manifestation, eux-mêmes appelés à contribuer, ont engrangé la jolie somme de 1.600 euros environ. Cette somme comprend également les promesses de dons du Comité des Fêtes et de la commune de Montfarville, qui ont été respectivement de 150 et de 200 euros.

La Mairie de Montfarville remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette belle initiative.



# Club aux cheveux d'argent Montfarvillais

Le samedi 9 août 2025 nous avons organisé un loto afin de récolter des fonds pour nous permettre de faire des sorties avec nos adhérents, et cela a vraiment été un grand succès. Nous avons même dû refuser du monde : un grand merci à toutes les personnes qui viennent pour nous soutenir.

Le 28 août 2025 nous avons emmené nos anciens faire un goûter à l'Auberge de l'Enchanterie au Vaast, et cela a beaucoup plu, alors le 19 septembre nous y sommes retournés mais pour un repas le midi : il y avait une très bonne ambiance, l'accueil était très chaleureux, et le repas excellent. Nous avons décidé d'y retourner l'année prochaine, et pour le transport nous emmenons tout le monde avec nos propres véhicules dans une ambiance très conviviale.



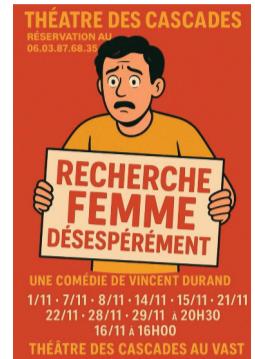
Nous avons enchaîné nos sorties :

Le 16 novembre l'après-midi nous sommes allés au théâtre des cascades au Vaast voir une pièce qui s'intitule "RECHERCHE FEMME DESESPEREMENT" ; tout le monde a bien rigolé avec ensuite une pause avec une crêpe et une boisson, offerts par le club.

Un loto a été organisé le 29 novembre 2025.

Le dimanche 14 décembre 2025, une sortie a eu lieu pour assister au repas spectacle "au TAMBOUR" à Saint-Vaast-la-Hougue.

Fin décembre nous avons terminé l'année avec un repas familial pour Noël, préparé par un traiteur servi à la salle de convivialité.



Toutes les personnes, commune et hors commune, désireuses de venir nous rejoindre le mardi après-midi de 14h00 à 18h00 seront les bienvenues pour jouer à la belote, au scrabble, dominos etc.... un goûter et une boisson vous seront proposés pour un montant de 1€ et une cotisation de 15€ pour l'année vous sera demandée. Alors n'hésitez pas à vous renseigner pour plus d'info en appelant le 06/12/40/62/20.

*Nous vous souhaitons une très bonne année 2026.*

Pour l'année à venir il y aura 3 lotos de prévus, mais les dates ne sont pas encore fixées.

Le 3 mai 2026 nous irons voir Michèle Torr avec un repas le midi à Bricquebec, les places sont déjà réservées et d'autres activités verront le jour au fur et à mesure dans l'année 2026.



## Le Panier du Val de Saire

L'association « Le panier du Val de Saire » est depuis 25 années, le relais local de la Banque Alimentaire et assure la distribution mensuelle d'un colis alimentaire aux familles, aux personnes seules qui ont besoin de cette aide, mesurée mais fidèle.

Nous aurions aimé devenir inutiles... ce n'est hélas, pas le cas.

L'an passé, nous avons distribué un colis à plus de 80 familles sur le Val de Saire. Cette année, nous sommes à près de cent foyers bénéficiaires.

C'est avec le soutien des mairies et les contributions de chacun, lors des collectes de la Banque Alimentaire, que nous pouvons poursuivre notre action.

Si vous avez connaissance d'une personne en difficulté, n'hésitez pas à l'inviter à nous contacter. Peut-être pourra-t-elle ainsi, grâce à vous, recevoir un colis, ponctuellement ou plus durablement si cela est justifié.

Sabine Parent, présidente : 06 84 23 08 64

Jocelyne Rocques, secrétaire : 06 81 63 30 99

Le réseau de bénévoles « Un P'tit Brin de Causette » lutte contre l'isolement des personnes âgées par des visites de convivialité au domicile.

Ces visites reposent sur le respect des personnes, la confidentialité et la régularité des échanges, et sur le lien avec les bénévoles.

Pour vous renseigner ou intégrer le réseau, contactez le CLIC du Cotentin : [contact@clicducotentin.fr](mailto:contact@clicducotentin.fr) 02 33 01 00 00

# Promotion Culturelle Montfarvillaise

## Les Mémoires en Val de Saire

### Un raz de marée à la halle 901 les 11 et 12 octobre 2025

Sur les 2 jours ce sont 260 personnes qui ont assisté aux projections - salle comble nous avons dû refuser une cinquantaine de personnes.

Cette manifestation fut très prisée des aînés et il est à noter également que le dimanche des jeunes sont venus découvrir les interviews de leurs grands-parents.

Les scans de cartes postales et les photos des interviewés furent l'objet de discussions.

Une deuxième édition sera proposée avec **Yves-Marie Lejeune** pour les absents.

**Le dimanche** deux animatrices de l'Ehpad de l'Espérance de Saint-Pierre-Eglise ont accompagné 6 résidents.

Lors du forum des associations à Saint-Pierre-Eglise, il a été convenu avec l'Ehpad de l'Espérance que Promotion Culturelle Montfarvillaise ira projeter des interviews gratuitement le premier trimestre 2026. Une collaboration qui permettra aux résidents de se remémorer leur vie d'antan.



## Forum des associations

Le forum des associations n'ayant pas eu lieu à Quettehou, nous avons été conviés à aller à celui de Saint-Pierre-Eglise le 6 septembre.

Un forum convivial où l'association a rencontré des personnes très intéressées par les manifestations de Promotion Culturelle Montfarvillaise.

Et ce jour-là, il a été convenu avec la maire de Canteloup et l'animatrice de l'espérance que nous invitons gracieusement les résidents de l'Ehpad aux «mémoires en Val de Saire».



## Exposition de Montfaraquarelle

Les samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025 - salle de convivialité

Les 200 visiteurs ont découvert une exposition d'une grande qualité, une visite très intéressante tant des styles et des couleurs. Des visiteurs de tout âge venus parfois de très loin pour échanger autour de l'aquarelle, des enfants venus avec leurs parents et s'essayant à cet art ; des artistes venus pour chercher l'inspiration, des curieux surpris de la convivialité autour d'un café ou d'un thé. Un professeur d'aquarelle donnant son avis. Les aquarellistes du groupe «Montfaraquarelle» sont devenus guides et d'une façon pédagogique ont fait découvrir l'univers de cet art. Bref, des échanges passionnants et fructueux.



La prochaine exposition de Promotion Culturelle Montfarvillaise, emmènera le public dans le monde à travers les photos et les peintures de Serge et Monique Fauve les 14 et 15 mars à la salle de convivialité de Montfarville.

Pour tout renseignement contactez :

Fabrice Pouteau  
06.95.58.55.47



## 12<sup>e</sup> Festival du Voyage des 15 et 16 novembre 2025

Un super festival - 570 spectateurs de tous horizons, Les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025 à la halle aux grains à Quettehou.

Une fois de plus, l'association nous a fait découvrir des monts et merveilles de l'Asie en passant par l'Égypte. Nous avons pu découvrir des modes de vie différents, des paysages magnifiques qui nous ont transportés d'émerveillement.



Les 570 spectateurs de tous horizons, de toute tranche d'âge ont été surpris. Le public, intéressé par le sujet, a posé de nombreuses questions aux globe-trotters. Lors de l'entracte, de nombreux échanges ont eu lieu entre visiteurs et exposants. Voir le monde différent est toujours une ouverture d'esprit.

Par ailleurs, il faut signaler que la soirée sur l'Annapurna, le film tourné par les participants avec Roland Dozière, a été une véritable réussite, puisque 220 spectateurs ont fait le déplacement, parfois de très loin.

Enthousiasmés par la convivialité, des spectateurs n'ont pas hésité à proposer dès maintenant des reportages pour l'année prochaine.

Il faut signaler que cette réussite est en partie due grâce aux médias, l'affichage chez les commerçants et le bouche à oreille. Nous remercions également la mairie de Quettehou qui nous permet de bénéficier de cette belle halle aux grains. Le crédit agricole qui imprime affiches et programmes. Intermarché de Quettehou qui nous suit depuis la création du festival pour l'apport d'ingrédients nécessaires. La boucherie Dubois de Réville qui nous a concocté des repas qui ont satisfait tous nos convives. Et la trentaine de bénévoles qui chacun dans sa spécialité a permis le bon déroulement de ce festival.



**La prochaine édition est prévue :  
les 14 et 15 novembre 2026**

Vous trouverez prochainement quelques photos du festival sur :  
<http://www.festivalduvoyage.fr>  
<http://www.decouvrir-montfarville.fr>  
et sur le facebook de l'association PromotionCulturelleMontfarvillaise.

**MERCI A TOUS**

**Bonne année  
Tous nos voeux**

*Une année remplie de beaux souvenirs lors de nos manifestations avec vous.*

**Promotion Culturelle Montfarvillaise**  
vous adresse tous ses vœux 2026.

L'équipe espère que tous vos projets se réalisent.

L'équipe vous souhaite une nouvelle année pleine de chaleur, d'amour, de rires et de partage. Bonne année !



## Exposition de photos et d'aquarelles les 14 et 15 mars 2026 salle de convivialité avec Monique et Serge Fauve

**samedi de 14h à 18h, dimanche de 9h à 18h  
VERNISSAGE samedi à 18h**

Nous aimons voyager à travers le monde, à pied ou à vélo, avec une prédilection pour l'Afrique et l'Asie. Mais ce que nous aimons surtout c'est aller à la rencontre des habitants, découvrir leurs modes de vie, leurs cultures, leurs différences. Tous semblent beaucoup plus démunis que nous, sont loin de posséder les commodités dont nous disposons dans nos pays dits «modernes». Pourtant nous les ressentons et constatons souvent bien plus heureux, heureux de vivre, heureux d'être ensemble, heureux de partager les bonheurs et difficultés de tous les jours. C'est toujours pour nous un plaisir de les retrancrire, pour moi, Monique, à travers mes aquarelles, huiles, pastels...pour moi, Serge, en figeant leurs instants de vie à travers mes photos. Ce sont ces moments que nous voulons partager humblement avec vous lors de cette exposition. 20% des éventuelles ventes seront au profit de la SNSM de Barfleur.

**MONTFARVILLE**

**14 et 15 mars 2026**

Salle de convivialité  
« Portraits du monde »  
Par Monique et Serge FAUVE



Monique  
Artiste peintre



Serge  
Photographe  
amateur

Venez découvrir les talents de ces habitants du Val de Saire :

**Le samedi de 14h à 19h  
Le dimanche de 9h à 18h  
Vernissage le samedi à 18h**



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



## Inscriptions sur les listes électorales

jusqu'au 04 février 2026 si vous vous inscrivez en ligne - jusqu'au 06 février 2026 si vous vous inscrivez en Mairie

**Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?**

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

**Comment vous inscrire sur les listes électorales ?**

**Rendez-vous dans votre mairie muni :**  
→ d'un justificatif d'identité  
→ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Par courrier :**  
en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites [interieur.gouv.fr](https://www.interieur.gouv.fr) ou [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

**Par Internet :**  
en vous rendant sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Vous êtes de **nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne**?  
votez aux prochaines élections en France

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches [ou sur service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

ou sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre** :

- une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune **en vous rendant à la mairie**. Il faudra fournir **un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669\*2** de demande d'inscription disponible en mairie.

pour plus d'information : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## Procurations

En France, le vote s'effectue de manière personnelle et à l'urne. Toutefois, si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance pour qu'elle vote selon vos consignes.

### Le vote par procuration : principe général

À l'occasion d'une procuration l'électeur A (le mandant) donne procuration à un autre électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

**Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeure valable.

### Comment et quand donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

• **En faisant une demande en ligne** qu'il convient ensuite de faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

• **En faisant valider un formulaire Cerfa papier** dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat, ou un lieu accueillant du public dont la liste et les dates et heures d'ouverture sont arrêtées par le préfet. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire **cerfa n°14952\*03 de demande de vote par procuration**, soit obtenir et remplir un formulaire Cerfa sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur et peut être retrouvé directement en ligne.

### Jusqu'à quand donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment jusqu'à la date du scrutin du premier tour. Cependant, en cas de demande tardive, compte tenu des délais d'acheminement et de prise en compte par la mairie de votre procuration, il est possible que votre mandataire ne puisse pas voter à votre place.

Une procuration reçue trop tardivement pour un premier tour pourra néanmoins, en fonction de la date de validité choisie, être utilisée pour l'éventuel second tour.

### Que faire si je ne peux pas me déplacer ?

Afin de faciliter le vote des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, les officiers et agents de police judiciaire peuvent recueillir les demandes de procurations au domicile des personnes qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement pas se déplacer.

Dans ce cas, la demande de déplacement à domicile doit être formulée par écrit et être accompagnée d'une attestation sur l'honneur indiquant que l'électeur est dans l'impossibilité manifeste de comparaître.

### Combien de temps est valable une procuration ?

La procuration est établie :

- soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou bien pour un seul) ;
- soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement.

Pour les Français établis hors de France, elle peut être valable jusqu'à trois ans à condition qu'elle ait été établie par l'autorité consulaire du lieu de résidence.

### Comment vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration ?

Vous pouvez aussi vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant au téléservice « Interroger sa situation électorale ».

### Comment peut-on résilier une procuration ?

Le mandant a la possibilité de résilier sa procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités. Le formulaire est le même que pour l'établissement d'une procuration. Vous pouvez également résilier une procuration via la téléprocédure Maprocuration.

À noter : même s'il a établi une procuration, le mandant peut tout à fait se rendre à son bureau de vote et voter personnellement, si l'électeur qu'il a désigné comme mandataire n'a pas déjà voté en son nom.

A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Rappel de la réforme des formalités postérieures aux réunions du Conseil municipal :

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311, en date du 07 octobre 2021, portent réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur, et, de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ils sont entrés en vigueur au 1er juillet 2022.

Cette réforme modifie aussi les formalités postérieures à la séance du Conseil municipal. Le compte rendu du Maire est supprimé et est remplacé par la **LISTE DES DÉLIBÉRATION**. Le procès-verbal de séance est approuvé à la séance suivante et doit être publié sous 8 jours. Conformément aux dispositions de cette réforme, le Conseil a choisi, lors de la séance du 13 juin 2022 de diffuser le procès-verbal de ses réunions sur le site Internet de la commune, et de compléter cette diffusion par un affichage sur le panneau de la Mairie.

**Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.**

## RÉUNION DU 01 SEPTEMBRE 2025

Numéros	Délibérations
001	<p><b>Approbation du procès-verbal de la réunion du 02/06/2025 :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-020</b>  <i>Le procès-verbal de la réunion du 02/06/2025 est adopté à l'unanimité des présents lors de cette réunion.</i></p>
002	<p><b>Transfert des pouvoirs de police spéciale à Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-021</b>  M. le Président de la C.A. du Cotentin exerçait les pouvoirs de police spéciale dans les domaines suivants :  - Assainissement,  - Collecte des déchets,  - Aires d'accueil des gens du voyage.  Il avait renoncé au transfert de plein droit des polices spéciales dans les domaines suivants :  - Circulation et stationnement,  - Délivrance des autorisations de stationnement des taxis,  - Habitat (sécurité des bâtiments publics, dies immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine),  - Publicité.  A ce jour, Mme la Présidente n'exerce donc pas ces polices spéciales. Pour que ces polices spéciales ne soient pas transférées à l'EPCI à l'expiration du délai de 6 mois suivant l'élection, il convient de renouveler la procédure d'opposition au transfert. Il est donc proposé au Conseil de s'opposer au transfert de plein droit des polices spéciales dans les mêmes domaines.  <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
003	<p><b>Organisation du repas des Aînés et distribution des colis 2025 :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-022</b>  Le repas des Aînés se tiendra le 19/10/2025.  Il est proposé au Conseil :  1. D'inviter au repas des Aînés, les Montfarvillaises et Montfarvillais âgés au minimum de 67 ans au 31/12/2025 soit les personnes nées avant le 01/01/1958 et domiciliées sur la commune, et ceci de manière à appliquer les mêmes règles que la plupart des communes voisines ;  2. De conserver la même organisation que l'année dernière :  a. Traiteur : Eric Pouhier dont les prestations ont été de francs succès les années précédentes ; le Conseil choisit les plats sur la base de la proposition transmise.  b. Pain : les Mille saveurs, ou boulangerie locale en cas de fermeture.  c. Boissons : Gosselin : les avis ont aussi été positivement unanimes.  d. Sorbets et Calvados : fournis par la commune.  Tous les ans sont distribués des colis de Noël pour :  - Les personnes âgées de 80 ans et plus domiciliées sur la Commune ;  - L'ensemble du personnel communal (et non titulaires intervenus dans l'année) ;  - Bénévoles auprès de la mairie.  Il est proposé de renouveler cette démarche, de retenir le site Pierre Champion et d'effectuer le choix des colis.  <i>Les propositions sont adoptées à l'unanimité.</i></p>
004	<p><b>Demande d'aide financière :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-023</b>  Une demande d'aide financière a été présentée par Mme l'Assistante Sociale afin d'aider un Montfarvillais pour faire réparer sa voiture. Une partie de la charge financière est couverte par le Secours Catholique, et il est demandé à la commune de couvrir le solde soit 465,46€.  <i>Cette demande a été acceptée à l'unanimité.</i></p>

Numéros	Délibérations								
005	<p><b>Acceptation d'un fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-024</b>  Un fonds de concours d'un montant de 15 872 € a été accordé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour le projet de réfection de la voirie municipale et du réseau d'eaux pluviales hors zone urbaine. Il est donc proposé au Conseil d'accepter par délibération concordante le versement de ce fonds de concours.  <i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i></p>								
006	<p><b>Recensement de la population 2026 :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-025</b>  Il est proposé au Conseil municipal de nommer notre Secrétaire générale de Mairie au titre de coordinatrice du recensement communal qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Elle bénéficiera d'heures supplémentaires (I.H.T.S) pour assumer ces tâches supplémentaires.  <i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i></p>								
007	<p><b>Personnel communal – modification de la délibération portant attribution de l'IHTS suite à changement de grade :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-026</b>  Compte tenu de l'ajout d'un nouveau cadre d'emploi au niveau du personnel communal, il est proposé de mettre à jour la délibération définissant le régime d'attribution de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux cadres d'emploi concernant les catégories C et B du personnel communal.  <i>Cette proposition est approuvée par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Jérôme Meurie, Henry Delaplace, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan) et une voix contre (M. Dominique Delbecque).</i></p>								
008	<p><b>Amortissement pour la restitution de compensation des eaux pluviales urbaines 2024 :</b>  <b>Délibération n° 2025-09-027</b>  Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui impose aux communes de moins de 3 500 habitants d'amortir les comptes relatifs aux subventions d'équipement versées, il est proposé au Conseil de procéder aux amortissements pour la subvention suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>COMPTE</th> <th>DESIGNATION</th> <th>DUREE</th> <th>MONTANT ANNUEL DE L'AMORTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2046</td> <td>Restitution AC 2024 Eaux pluviales Urbaines</td> <td>1 an</td> <td>9 270 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i></p>	COMPTE	DESIGNATION	DUREE	MONTANT ANNUEL DE L'AMORTISSEMENT	2046	Restitution AC 2024 Eaux pluviales Urbaines	1 an	9 270 €
COMPTE	DESIGNATION	DUREE	MONTANT ANNUEL DE L'AMORTISSEMENT						
2046	Restitution AC 2024 Eaux pluviales Urbaines	1 an	9 270 €						

## 009 - Compte-rendu des délégations données au Maire :

### Délibération n°2025-09-028

Date de signature	Objet - Montant HT	Entreprises
03/06/2025	Devis n° 2024SL084 du 07/05/2024 pour la fourniture de 15 tonnes de GNT 0/315 SECONDAIRE – 323.25 € / 387,90 €.	CARRIERE DE COSQUEVILLE 50330 Vicq sur Mer
18/06/2025	Devis n° DM0015726 du 17/06/2025 pour la fourniture de pavillons France et Europe – 81.76 € / 98,11 €.	Manufacture des drapeaux UNIC 26103 Romans cedex
16/07/2025	Devis n° DE000712 du 23/06/2025 pour le remplacement de deux vitres porte arrière du Peugeot Partner – 490.76 € / 588.91 € (prise en charge par l'assurance Groupama).	GARAGE PESNELLE 50760 Anneville-en-Saire
18/07/2025	Devis n° 103012945 du 16/07/2025 pour la fourniture de matériel ménager – 417,17 € / 500.60 €.	JCS 76230 Isneauville
23/07/2025	Devis n° D1110 du 17/01/2025 pour la taille de haie chemin bordant 33 rue de la Madeleine 200 € / 240 €.	ACL 50760 Réville

Numéros	Délibérations
010	<p><b>Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente : Délibération n° 2025-09-029</b></p> <p>Compte tenu de la reconnaissance officielle des nuisances sonores par la commune, le Conseil municipal décide mettre en œuvre les actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. D'interdire l'accès au patio de la salle,</li> <li>2. De modifier le règlement intérieur pour interdire toute diffusion de musique à l'extérieur de la salle,</li> <li>3. De faire parapher et signer le règlement intérieur afin de bien sensibiliser les usagers de la salle sur les nuisances sonores,</li> <li>4. D'interdire l'accès à l'extérieur de la salle au-delà de l'extrémité du patio et de mettre en place une haie afin de matérialiser l'espace autorisé,</li> </ol> <p>Pour des raisons techniques sera également interdit l'utilisation de matériel dont la puissance dépasserait une intensité de 16 ampères (friteuses électriques, planchas, machine de production d'étincelles, etc...).</p> <p>Au titre des mesures conservatoires déjà prises, le limiteur de pression acoustique avait été réglé à 85 décibels dès l'étude produite par Grand Ouest Acoustique, et ne peut pas être abaissé (il s'agit de sa limite inférieure, et une limite inférieure empêcherait toute utilisation de micro lors des discours officiels). Il n'est plus pris de location en sus de celles déjà enregistrées jusqu'à la fin de cette mandature.</p> <p>Une solution permettant d'une part d'avertir la personne d'astreinte en cas de dépassement de la limite de 85 décibels, et d'autre part de la disjonction des prises d'alimentation de la zone d'alimentation du matériel de sonorisation devra être recherchée ainsi que la possibilité d'installer un sonomètre externe à mémoire.</p> <p>Le règlement intérieur d'utilisation de la salle sera modifié pour prendre en compte ces décisions et sera soumis au vote du Conseil lors de la prochaine séance.</p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.</i></p>

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h03.

## RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2025

Numéros	Délibérations
004	<p><b>Révision de l'attribution de compensation libre de 2025 et réversement de la subvention de la C.A. à l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise au titre de l'organisation du Festival du Voyage :</b></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-033-1</b></p> <p>Compte tenu de l'attribution de compensation libre versée à la commune par la C.A. du Cotentin, et de l'attribution de compensation reversée par la commune au titre des services communs du pôle de proximité, l'attribution de compensation budgétaire 2025 s'élève à 104 457€ en fonctionnement et à -9 270€ en investissement. Il est proposé au Conseil d'approuver ces montants.</p> <p><i>Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-033-2</b></p> <p>Il est proposé au Conseil de reverser la subvention de 1 000€ accordée par la C.A. du Cotentin et versée à travers de l'attribution de compensation libre au titre du « Festival du Voyage » organisée par l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise.</p> <p><i>Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
005	<p><b>Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente : Délibération n° 2025-11-034</b></p> <p>Les modifications liées aux décisions prises dans le cadre de la délibération 2025-09-28 du 1er septembre 2025 ont été incluses dans le règlement intérieur de la salle polyvalente.</p> <p>A également été inclus la mise à disposition de bouchons d'oreille fournis par la commune aux locataires de la salle polyvalente conformément à une prescription de l'Agence Régionale de Santé reçue après la dernière réunion du Conseil municipal.</p> <p>Il est donc demandé au Conseil de valider cette nouvelle version qui sera applicable dès que cette délibération deviendra exécutoire.</p> <p><i>Cette demande a été acceptée par 12 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 1 voix contre (M. Dominique Delbecque), 1 abstention (M. Patrick Sablé).</i></p>
006	<p><b>Choix du maître d'œuvre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Montfarville :</b></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-035</b></p> <p>Sur la base des candidatures consécutives à l'appel d'offres lancé pour le choix du maître d'œuvre selon une procédure adaptée et au conseil de notre assistant à maîtrise d'ouvrage.</p> <p><i>Par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan) et 1 abstention (M. Patrick Sablé) les 3 candidats choisis comme finalistes sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Édouard Grisel,</li> <li>- M. Jean-Philippe Laquaine,</li> <li>- M. François Pougheol.</li> </ul>
007	<p><b>Recensement de la population 2026 :</b></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-036</b></p> <p>Il est proposé au Conseil municipal de valider les règles d'indemnisation des agents recenseurs.</p> <p><i>Cette proposition est approuvée 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan) et 1 abstention (M. Florian Poussard).</i></p>
008	<p><b>Personnel communal – Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion (CDG50) d'assurances statutaires :</b></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-037</b></p> <p>Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion au contrat groupe CDG50 d'assurances statutaires en incluant dans ce contrat le personnel relevant de l'IRCANTEC.</p> <p><i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i></p>
009	<p><b>Personnel communal – Actualisation des délibérations instaurant et régissant le RIFSEEP :</b></p> <p><b>Délibération n° 2025-11-038</b></p> <p>Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser les délibérations ayant instauré et régissant le RIFSEEP de manière à y inclure les nouveaux cadres d'emploi de la commune et les modifications réglementaires apparues depuis la dernière actualisation.</p> <p><i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i></p>

Numéros	Délibérations																																			
010	<b>Personnel communal – CDD recrutement d'un agent technique : Délibération n° 2025-11-039</b> Il est proposé au Conseil municipal de prévoir le recrutement d'un agent technique de manière à pouvoir assurer une période de doublon avec l'agent technique actuel avant son départ à la retraite pour prendre connaissance de la commune. <i>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</i>																																			
011	<b>Budget communal – modifications budgétaires : Délibération n° 2025-11-040</b> Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 afin de prendre en compte les frais d'annonces de l'appel d'offre lancé pour le recrutement du maître d'œuvre des travaux de restauration de l'église : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Fonctionnement</th> <th colspan="2">Investissement</th> </tr> <tr> <th>Dépenses</th> <th></th> <th>Dépenses</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6288 - Autres</td> <td>- 1 080 €</td> <td>Opération 22 Travaux Eglise Article 2033 - immobilisation incorporelles</td> <td>+ 1 080 €</td> </tr> <tr> <td>023 Virement à la section d'Investissement</td> <td>+ 1 080 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>0</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>+ 1 080 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Recettes</b></td><td colspan="2"><b>Recettes</b></td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>021 Virement de la section de Fonctionnement</td> <td>+ 1 080 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>0</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>+ 1 080 €</b></td> </tr> </tbody> </table>				Fonctionnement		Investissement		Dépenses		Dépenses		6288 - Autres	- 1 080 €	Opération 22 Travaux Eglise Article 2033 - immobilisation incorporelles	+ 1 080 €	023 Virement à la section d'Investissement	+ 1 080 €			<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 080 €</b>	<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>				021 Virement de la section de Fonctionnement	+ 1 080 €	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 080 €</b>
Fonctionnement		Investissement																																		
Dépenses		Dépenses																																		
6288 - Autres	- 1 080 €	Opération 22 Travaux Eglise Article 2033 - immobilisation incorporelles	+ 1 080 €																																	
023 Virement à la section d'Investissement	+ 1 080 €																																			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 080 €</b>																																	
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>																																		
		021 Virement de la section de Fonctionnement	+ 1 080 €																																	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 080 €</b>																																	
	<i>Cette proposition est adoptée par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan) et 1 abstention (M. Patrick Sablé).</i>																																			
012	<b>Demande d'avis sur le raccordement du parc éolien Manche 2 : Délibération n° 2025-11-041</b> La commune de Montfarville étant située dans la zone élargie d'influence de l'atterrage du parc éolien Manche 2 situé dans le Calvados, il est demandé au Conseil de donner son avis sur ce raccordement. Compte tenu de l'éloignement de ce raccordement limitant totalement son influence sur le territoire de la commune, il est proposé de donner un avis favorable. <i>Cette proposition est adoptée par 5 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Henry Delaplace, Jean-Claude Ledoublée), 2 voix contre (MM. Florian Poussard, Yvann Delaplanque), 7 abstentions (Patrick Sablé, Mme Josiane Delaplanque, MM. Jérôme Joly, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Mmes Martine Léger, Virginie Godan).</i>																																			

**Délibération n°2025-11-042 - Compte-rendu des délégations données au Maire :**

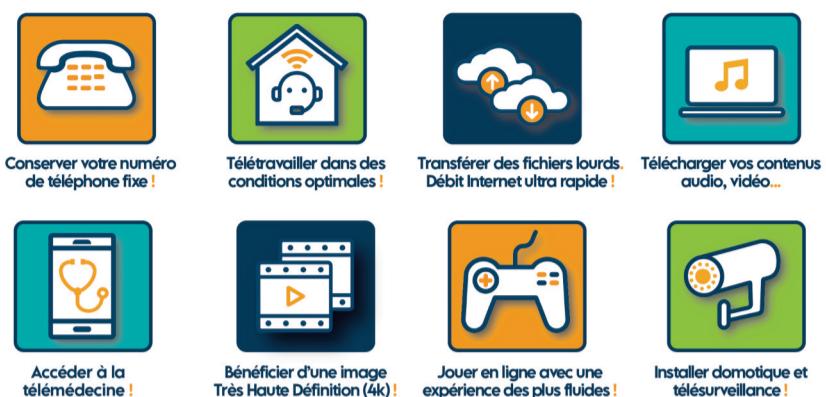
Date de signature	Objet - Montant HT	Entreprises
16/09/2025	Devis n°VTE20250908440 du 03/09/2025 pour l'entretien complet de la hotte de la cuisine salle polyvalente – 439.89 € / 527.87 €.	FHV MANCHE 50500 St Hilaire Petitville
23/09/2025	Devis n° 08-264179 du 16/09/2025 pour le remplacement d'une borne d'incendie située Rue de la Madeleine – 2 390 € / 2 868 €.	VEOLIA EAU CGE 50000 Saint-Lô
08/10/2025	Devis n° DE013158 du 25/09/2025 pour la fourniture d'un panneau Dibond (participation financière État - DETR – Rénovation énergétique de la mairie) – 25 € / 30 € .	AECG 50110 Cherbourg-en-Cotentin
15/10/2025	Devis n° 2510519 du 14/10/2025 pour l'entretien de la VMC double flux salle polyvalente – 567.09 € / 680.51 €.	EURLCONSNEFROY 50110 Cherbourg-en-Cotentin
12/11/2025	Devis n° 31290600257/1 du 27/10/2025 pour le remplacement d'extincteurs divers bâtiments communaux- 734.84 € / 881.81 €.	CHUBB France 95863 Cergy cedex
14/11/2025	Devis n° 115000238 du 12/11/2025 pour la fourniture de produits d'entretien – 124.65 € / 149.58 €.	JCS 14123 IFS

**Droit de Préemption Urbain :**

Le 30/09/2025 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AK n° 37 et 40 sises 20 rue de la Madeleine ;  
 Le 05/11/2025 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AD n° 266 sise 58A rue du Castel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.

Le réseau cuivre, support de la téléphonie fixe et de l'ADSL s'en va !  
**En passant à La FIBRE vous pouvez :**



**Déjà fibré ?**  
**Aidez vos proches à passer à la fibre !**

**Des outils en cas de besoin**  
 Flashez les QR-Codes ci-dessous :

**Test Eligibilité**

Vous souhaitez vérifier l'accès à la fibre optique de votre logement ?



**Problème de référencement**

Votre adresse est introuvable ou mal référencée ? Ouvrez un ticket d'incident.



**Dommage réseau**

Vous souhaitez signaler un dommage visible depuis la voie publique sur les infrastructures du réseau fibre optique ?



**Préparer votre Raccordement**

Un raccordement réussi est un raccordement qui se prépare ! Téléchargez la liste des bonnes pratiques !



Contactez un opérateur :



Pour plus d'information, rendez-vous sur [manche-fibre.fr](http://manche-fibre.fr)



## Le Montfarvillais

**Directeur de publication :** M. Jean-Marie Rocques

**Comité de rédaction :** M. Jean-Marie Rocques, M. Dominique Martin, M. Patrick Sablé, Mme Elisabeth Dozière, Mme Jessica Leboul

**Photo 1<sup>re</sup> page :** Mme Kaladgew

**Crédit-Photos :** M. Dominique Martin, M. Patrick Sablé, Mme Françoise Leterrier, Mme Elisabeth Dozière

Comité des Fêtes et Loisirs Montfarvillais, M. Gérard Parent

**Mise en page :** Mme Jessica Leboul, M. Dominique Martin

**Correction :** Mme Anne-Marie Renouf

**Impression :** Imprimerie Le Révérend

